

ARRETE NMR 141/2025

RUE DU CAMPING (BOËN STE-AGATHE LA BOUTERESSE)

Le Maire de la Commune de Boën-sur-Lignon,

Le Maire de la commune de Ste Agathe la Bouteresse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment l'article CR 411-5,

Considérant que des travaux de branchement EU/EP et AEP doivent être effectués entre le mardi 26 août 2025 et le jeudi 25 septembre, rue du camping.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des riverains, il est nécessaire de réduire la chaussée rue du camping pendant la durée des travaux.

ARRETENT :

Article 1^{er} : La circulation se fera sur une chaussée réduite rue du camping entre le mardi 26/08/2025 et le jeudi 25/09/2025. Le stationnement sera interdit à tous véhicules à hauteur des travaux.

Article 2^{ème} : Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée de la réalisation des travaux.

Article 3^{ème} : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOËN-SUR-LIGNON, la Police Municipale, seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires ;

Article 4^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

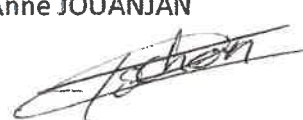
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOËN-SUR-LIGNON,
- SADE : TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX
- Courriel : murgue.benjamin@sade-cgth.fr

Fait à Boën-sur-Lignon, le 29 juillet 2025

Le Maire de Ste Agathe la Bouteresse
Pierre DREVIT



Le Maire de Boën-sur-Lignon
Anne JOUANJAN



Christophe POCHON
Adjoint au Maire